



Ensemble

Le plan d'effectif et ses répercussions

Nous avons reçu le plan d'effectif en consultation le 30 avril. Vous trouverez d'ailleurs dans ce journal, une synthèse des postes abolis et créés par classe d'emplois. Le plan d'effectif c'est comme le printemps il nous revient à chaque année avec son lot de surprises.

Cette année encore, nous n'y échappons pas, mais nous pouvons rapidement conclure que 30 postes s'ajouteront, toutes classes d'emplois confondues. Mais quand on s'y attarde, nous découvrons que les dirigeants de la Commission abolissent et créent des postes sans se soucier de l'ensemble du personnel de la Commission.

Effectivement quand un directeur d'école ou de service abolit un poste à 100 % pour le recréer à 80 %, ou, encore pire, lorsqu'un poste annuel est aboli pour être recréé saisonnier, ce sont des situations qui génèrent des mouvements de personnel dans l'ensemble de la classe d'emploi concernée. Pourquoi ne pas maintenir ces postes comme ils étaient?

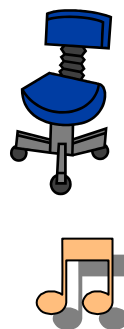
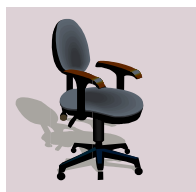
De plus, souvent gestionnaires n'ont pas de vision d'ensemble de l'année

scolaire et créent des postes en cours d'année. Par exemple pour l'année scolaire 2006-2007 plus de 23 postes ont été créés toutes classes d'emplois confondues, générant ainsi un mouvement de personnel en cours d'année qui aurait pu être fait au moment de la sécurité d'emploi.

Encore une fois, les postes de secrétaires qui sont en aide aux secrétaires d'école diminuent. Pourtant, le travail ne diminue pas lui. On nous avait promis que les secrétaires d'école auraient de l'aide, mais cette aide fond comme neige au soleil.

Tous ces éléments génèrent du mouvement et font en sorte de créer une incertitude dans tous les milieux de travail. S'il vous plaît Mesdames et Messieurs les dirigeants, un peu de vue d'ensemble quand vous pensez aux postes que vous maintenez, abolissez ou modifiez pour l'an prochain.

Nous ferons les représentations auprès des dirigeants de la Commission afin de tenter de diminuer les effets de ces abolitions.



Dans ce numéro :

Plan d'effectif—synthèse	2
Assemblée générale	3
Griefs de classification	3
Paiement automatique	3
Mutation ou changement de poste	3
Portes ouvertes à l'APPA	4
Horaire d'été réduit et Heures d'été à l'APPA	4

Sommaire

Les abolitions et créations de postes
Ordre du jour de la prochaine assemblée
Les griefs réglés, rejetés et en attente
Un petit rappel pour les personnes salariées temporaires
Vous avez 90 jours pour déposer un grief
Pour obtenir des informations sur les mécanismes de sécurité d'emploi
Du 3 juillet au 17 août

CSDM - PLAN D'EFFECTIF 2007-2008

SYNTHÈSE—ABOLITIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Le tableau-synthèse reproduit ci-contre correspond au projet de plan d'effectif présenté par la CSDM, le 8 mai, pour le personnel du secteur général. Ce projet vous est donc présenté à titre indicatif seulement.

Le plan officiel et définitif sera adopté par le Conseil des commissaires à la séance du 16 mai. Par la suite, la CSDM procédera aux mouvements de personnel consécutifs aux abolitions et aux créations de postes.

Entre-temps, vos représentants syndicaux analysent soigneusement le projet et font toutes les représentations nécessaires auprès des autorités de la CSDM afin de diminuer les coupures et les impacts en découlant.

Vous trouverez en annexe les fiches conventions expliquant les mécanismes de sécurité d'emploi pour les différents secteurs. Pour plus d'informations, nous vous conseillons de vous présenter aux portes ouvertes. Il est inutile de téléphoner au Service des ressources humaines.

Classe d'emplois	Postes 2006-07	Nbre postes créés pendant l'année	Nbre postes abolis pendant l'année	Postes abolis	Postes créés	Postes 2007-08
Agent de bureau cl. princ.	66,0	1	0	2	4,6	69,6
Agent de bureau cl. I	151,885	1	2	6	7,4	152,285
Agent de bureau cl. II	39,631	0	1	4,4314	5,942857	40,142457
Appariteur	12,2	0	1,4	1,2	1	10,6
Chauffeur d'autobus	15,0	0	0	1	1	15
Infirmière	2	0	0	0	0	2
Insp. en transport scolaire	1	0	0	0	0	1,0
Magasinier cl.princ.	5,0	0	0	0	0	5,0
Magasinier cl. I	14,7	1,4	0	2	2,4	16,5
Magasinier cl. II	17	2	0	2	0,6	17,6
Opér. imprimerie. cl.princ.	1,0	0	0	0	0	1
Opér. imprimerie	6	0	0	1	0,6	5,6
Opérateur en inf. cl. princ.	4	0	0	0	0	4
Opérateur en inf. cl. I	21,1	0	0	1,6	2,9	22,4
Relieur	2,0	0	0	0	0	2,0
Sec.gestion centr. regr.	14	2	0	0	0	16
Secrétaire de gestion	36	1	3	0	1	35
Secrétaire d'école	155,4	0	0	2	0	153,4
Secrétaire principale	1,0	0	0	0	0	1
Secrétaire	221,5999	3,2	1	13,671428	20,4285	230,556972
Surveillant d'élèves	53,8213	4,371428	0	4,514285	5,6	59,278443
Technicien de travail social	11,75	0	1	0,8	1,6	11,55
Technicien en administration	72,3	0	1	5,4	3,6	69,5
Technicien en audio-visuel	1	0	0	0	0	1,0
Technicien en arts graphiques	4	0	0	0	0	4
Technicien en bâtiments	17	0	0	0	0	17
Technicien en documentation	34,2712	0	0	3,057	3,171429	34,385629
Technicien en électronique	7,0	0	0	1	0,6	6,6
Tech. en form.professionnelle	0	0	0	0	1	1
Technicien en informatique	62,8	2	0	1,8	2,4	65,4
Tech. en informatique cl. princ.	21	1	0	1	0	21
Technicien en loisirs	22	0	0	0	0,8	22,8
Technicien en org. scolaire	17,7	1	0	3	0	15,7
Technicien en psychométrie	1,0	0	0	0	0	1
Technicien en transport scolaire	2	0	0	0	1	3
Technicien en travaux pratiques	30,2571	3,2	0,2	6,9	13,9	40,2571
Technicien relieur	1,0	0	0	0	0	1

GRIEFS DE CLASSIFICATION OPÉRATION BLITZ

Nous avons amorcé en janvier une opération blitz de griefs visant à régler l'ensemble des griefs de classification déposés par nos membres.

Pour ce faire, nous avons libéré une personne en décembre afin de finaliser les enquêtes. Nous sommes heureux de vous annoncer que depuis février dernier, sur un total de 60 griefs de classification présentés,

20 griefs ont été réglés à l'avantage de nos membres, 2 ont été rejetés par la CSDM, 15 personnes ont retiré leur grief, 10 dossiers sont en attente d'une réponse et 13 sont à négocier. Un grand merci à Lise Pilon pour avoir mené ce dossier avec énergie et professionnalisme.

Vous êtes invités à la dernière assemblée générale de l'année 2006-2007 et à notre traditionnel pique-nique qui marquera la fin de l'année et l'arrivée imminente de la période des vacances

Assemblée générale

Le 13 juin 2007 à 18 h 30
Auditorium école Le Plateau
3710, rue Calixa-Lavallée, Montréal

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de l'assemblée
- II. Appel des membres de l'Exécutif et du Bureau
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Approbation et suite au procès-verbal du 25 octobre 2006
- V. Réalisations budgétaires 2005-2006
- VI. Élections:
 - A. Membres du comité de vérification
 - B. Membres du comité de la constitution
 - C. Membres du Bureau
- VII. Accommodements raisonnables—présentation d'un avis juridique de la CSN
- VIII. Divers

P.S. Vous recevrez bientôt, à domicile, une convocation à l'assemblée.

PAIEMENT AUTOMATIQUE

Un petit rappel pour les personnes salariées temporaires.

Vous devez informer le Service des ressources humaines si vous avez

cumulé plus de 6 mois de service continu dans des surcroûts successifs ou des remplacements. Pour les personnes dont l'horaire est moins de 15 heures/semaine et qui ont cumulé plus de 6 mois de service continu, votre salaire sera majoré de 11% pour tenir compte des avantages sociaux et de 8% pour tenir lieu des vacances.

Mutation ou changement de poste dans le mouvement

Vous avez changé de poste dans le mouvement et vous croyez que vos nouvelles fonctions ne correspondent pas à votre classe d'emplois!

Vous avez 90 jours effectivement travaillés dans ce poste pour déposer un grief de classification. Soyez vigilants, téléphonez au syndicat si vous avez des doutes.

Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)

6910 Pierre de Coubertin
Montréal H1N 1T6

Téléphone (514) 254-3503

Retrouves-nous sur le WEB
www.appa.qc.ca

Télécopieur (514-254-7872)

Messagerie:



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



PORTES OUVERTES À L'APPA

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS QUANT À L'APPLICATION DES MÉCANISMES DE SÉCURITÉ D'EMPLOI

Les portes ouvertes se tiendront

MARDI le 22 mai 2007 de 9 h à 20 h

et

MERCREDI le 23 mai 2007 de 9 h à 20 h

au local du syndicat

6910 Pierre de Coubertin (coin Haig)

(Métro Langelier, autobus 33 sud)

Les portes ouvertes se tiendront pour toutes les classes d'emplois du secteur général, sauf pour les personnes travaillant en adaptation scolaire et en services de garde.

Horaires d'été réduit

L'horaire réduit à 30 heures/semaine est en vigueur du 3 juillet au 17 août inclusivement.



Lorsque vous déménagez, vous devez aussi informer l'APPA de votre changement d'adresse et de numéro de téléphone soit par télécopieur, par courriel ou par téléphone.

Vous pouvez aussi le faire sur le site internet de l'APPA
www.appa.qc.ca

Heures d'été au local du syndicat

Les membres libérés pour activités syndicales et les employées du syndicat partagent le même horaire d'été que ceux de la CSDM et de la CSEM. L'horaire d'ouverture du local du syndicat est donc de 8h30 à 15h30 du 3 juillet au 17 août. Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 16 juillet au 3 août 2007.